



LE JOLI MOIS DE L'EUROPE EN OCCITANIE EN 2017

Document de préparation de l'édition 2017

Principes – Ressources – Inscription – Contact

Qu'est-ce que le Joli Mois de l'Europe ?

Depuis 2010, chaque année au mois de mai, la France fête l'Europe au travers de plusieurs types d'initiatives : conférences, spectacles, cafés-débats, expositions, concerts, portes ouvertes, villages européens, rencontres professionnelles, dégustations ...

Le Joli Mois de l'Europe bénéficie d'une communication nationale.

Pourquoi est-ce que le Joli Mois de l'Europe se déroule en mai ?

La journée de l'Europe est fêtée le 9 mai par tous les Européens en hommage à la déclaration Schuman du 9 mai 1950. Alors ministre français des affaires étrangères, Robert Schuman appela ce jour-là à la mise en commun de la production de charbon et d'acier de la France, de l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Sa déclaration est devenue symboliquement l'acte d'origine de la construction européenne.

Le Joli Mois de l'Europe en Occitanie

Le Joli Mois de l'Europe en Occitanie fédère, au travers d'un appui technique, les initiatives organisées par les acteurs régionaux sur le thème de l'Europe, et leur apporte une visibilité régionale à travers une communication globale.

Qui organise le Joli Mois de l'Europe en région ?

Le Joli Mois de l'Europe en Occitanie est organisé par les partenaires gestionnaires des programmes européens régionaux : la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, la préfecture de la région Occitanie et l'ensemble du partenariat.

Quels types de manifestations sont proposés ?

Tous types de manifestations destinés à des publics variés (grand public, porteurs de projets, institutionnels, presse) dont l'objet principal est la promotion de l'Europe, de sa diversité culturelle et de l'impact des politiques européennes, peuvent être proposés.

Par exemple :

- ✓ **Evénements fédérant au niveau local les manifestations en lien avec l'Europe** : par des municipalités, des intercommunalités, des Groupes d'Action Locale (GAL démarche Leader), des Départements, des structures porteuses d'Approches Territoriales Intégrées (ATI), ...
- ✓ **Journées portes ouvertes ou visites guidées de projets** : par les structures bénéficiaires de financements européens pour faire découvrir leurs activités et les projets qu'elles réalisent avec le soutien de l'Union européenne.
- ✓ **Expositions** : sur l'Union européenne et son action.
- ✓ **Balades européennes** : itinéraires construits autour de projets soutenus par l'Union européenne et/ou de lieux qui font vivre l'Europe.
- ✓ **Dégustations** : découvertes culturelles par la gastronomie européenne déclinées dans les cantines des écoles par des mairies, par un groupe de restaurateurs ou des restaurants associatifs.
- ✓ **Spectacles** : concerts de musiciens européens et/ou avec un répertoire européen, représentation de théâtre ou projection de films avec une dimension européenne (sujet, langue et/ou auteur).
- ✓ **Cafés des langues ou conférences débats** : rencontres au café autour des langues européennes ou conférences sur des thèmes européens.

... et aussi, des animations, des ateliers pratiques et des rencontres professionnelles.

Qui peut proposer des manifestations ?

Cet événement est ouvert à tous, et notamment :

- ✓ Aux relais officiels de l'Union européenne et aux acteurs qui œuvrent dans le domaine de l'information européenne ;
- ✓ Aux organisateurs de rendez-vous européens (Journée de l'Europe, semaine de l'Europe, etc.) ;
- ✓ Aux gestionnaires de fonds européens et aux partenaires des programmes européens ;
- ✓ Aux structures ayant bénéficié de financements européens pour réaliser leurs projets (associations, entreprises, laboratoires, exploitants agricoles, collectivités, etc.) ;
- ✓ A tous les acteurs qui souhaitent faire découvrir leur action sous un angle européen.

Ce que vous apporte le Joli Mois de l'Europe en Occitanie en 2017 :

La Région vous propose de labelliser votre initiative à caractère européen organisée dans le courant du mois de mai, de la manière suivante : « Joli Mois de l'Europe en Occitanie ».

Dans ce cadre, la Région vous apporte :

- ✓ Un appui à la réussite de vos actions, à travers la mise à disposition gratuite de matériel de communication et d'objets promotionnels communs.
- ✓ Une visibilité accrue de vos actions, à travers un programme unique et une communication globale, y compris des relations avec la presse.
- ✓ De plus, le Joli Mois de l'Europe en Occitanie bénéficiera d'une communication nationale.

Pour plus d'informations sur le type de manifestations labellisées, consultez le programme des manifestations organisées en 2014-2015-2016 sur le site www.europe-en-occitanie.eu/le-joli-mois

Vos engagements :

- ✓ Utiliser le visuel le Joli Mois de l'Europe et le matériel de communication, et notamment :
 - Les affiches dans vos locaux et sur les lieux de vos manifestations,
 - Les bâches sur les lieux de vos manifestations,
 - Les bannières animées sur votre site internet avec un lien vers le site du Joli Mois de l'Europe www.europe-en-occitanie.eu/le-joli-mois

- Le visuel le Joli Mois de l'Europe dans vos supports de communication
- ✓ A l'issue de l'événement, transmettre à la Région les retombées presse de vos actions et répondre à un questionnaire d'évaluation qui nous permettra de faire un bilan global du Joli Mois de l'Europe et d'améliorer les éditions futures. Vous pourrez également nous transmettre quelques photos afin que vos actions apparaissent dans le retour en images sur le Joli Mois de l'Europe que nous publions à la suite de l'événement sur le site dédié.

Inscrivez votre manifestation au programme du Joli Mois de l'Europe en 2017

Pour que votre manifestation soit labellisée « Joli Mois de l'Europe en Occitanie » et intégrée au programme de l'événement, **vous devez vous inscrire sur le site internet dédié et enregistrer votre manifestation avant le 14 avril 2017**, délai de rigueur. Vous pourrez enrichir la présentation de vos manifestations par la suite.

Les manifestations inscrites **après cette date** pourront être labélisées et apparaîtront sur le programme en ligne.

Les inscriptions sont ouvertes uniquement sur le site internet : www.europe-en-occitanie.eu/login-joli-mois

Ressources et matériel à votre disposition pour organiser votre manifestation

Le matériel de communication

- Le visuel du Joli Mois de l'Europe, décliné en plusieurs formats, vous sera envoyé par mail, après validation de votre manifestation, pour vous permettre d'intégrer ces éléments à votre communication.
- Les affiches et affiches personnalisables pour communiquer sur votre manifestation vous seront envoyées par voie postale et seront disponibles en ressources sur le site internet www.europe-en-occitanie.eu/le-joli-mois,
- Les bâches personnalisables et non datées,
- La bannière animée (plusieurs formats) vous sera envoyée par mail pour mise en ligne sur votre site avec un lien vers le programme en ligne du Joli Mois de l'Europe.
- Un court texte pour une actualité prête à publier sur votre site internet et autres supports.

Les objets promotionnels du Joli Mois de l'Europe

- Stylos, bloc-notes, sacs, autocollants, frisbees, tours de cou,
- Autres objets promotionnels aux couleurs du Joli Mois de l'Europe.

Pour recevoir les objets promotionnels aux couleurs du Joli Mois de l'Europe, sous réserve de disponibilité, la date limite de demande est fixée au 14 avril 2017, via le lien www.europe-en-occitanie.eu/login-joli-mois après avoir validé votre inscription et enregistré votre manifestation.